

C'G'B'G

SOCIÉTÉ

INTER-BARREAUX D'AVOCATS

Urbanisme, construction,
environnement, marchés
publics, fonction publique,
propriété publique, propriété
privée, copropriété, immobilier,
expropriation, droit rural

Avocats associés

ISABELLE GRILLON
DESS Droit des contrats
Barreau de Besançon

ESTELLE BROCARD
DESS Urbanisme construction
Barreau de Besançon

ALEXIA GIRE
DESS Droit des affaires
Barreau de Dijon, Toque n°28

ALEXANDRE TRONCHE
Master 2 Droit public
Barreau de Besançon

Avocats collaborateurs

NELLY BUVAT
DEA Droit des affaires
Barreau de Dijon, Toque n°28

GÉRALDINE MAURIN
Master 2 Contrat public
Barreau de Dijon, Toque n°28

Avocats honoraires

BRUNO CHATON
Spécialisé en Droit public
Barreau de Dijon

BRUNO COPPI
Maître en Droit public
Barreau de Besançon

Monsieur Pierre-Marie BADOT
Département Urbanisme et Grands Projets
Urbains
2 rue Mégevand
25000 BESANCON

Envoi par mail : [pref-observations-enquetes-
publiques@doubs.gouv.fr](mailto:pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr)

Besançon, le 23 mars 2022

N/Réf. : 20220086 - CBM 25 - PROJET RN 57

V/Réf. : RN 57 BESANCON

Objet : Observations du laboratoire CBM 25 dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'achèvement du contournement de BESANCON de la RN 57, section comprise entre « les boulevards » et la commune de BEURE

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Je suis le conseil de la société CBM 25, laboratoire d'analyse médicale, située 32 rue de Terre Rouge, 25000 BESANCON, représentée par Madame Fabienne MOULINIER et Monsieur Patrice MOUGIN.

Dans le cadre du projet de l'achèvement du contournement de BESANCON de la RN 57, section comprise entre « les boulevards » et la commune de BEURE, porté par la DREAL et l'enquête publique actuellement en cours, le laboratoire CBM 25 entend par la présente vous faire part de ses observations.

Ces observations portent sur :

- La situation et la desserte actuelle du laboratoire CBM 25 ;
- Le projet présenté à enquête publique et son utilité publique ;
- Les impacts du projet sur les conditions d'accès au laboratoire CBM 25.

- **Situation et desserte actuelle du laboratoire CBM 25 :**

Le laboratoire CBM 25 exerce son activité dans des locaux situés 32 rue de Terre Rouge, sur la parcelle cadastrée section ET n°157.

Le laboratoire est accessible par la rue de Terre Rouge.

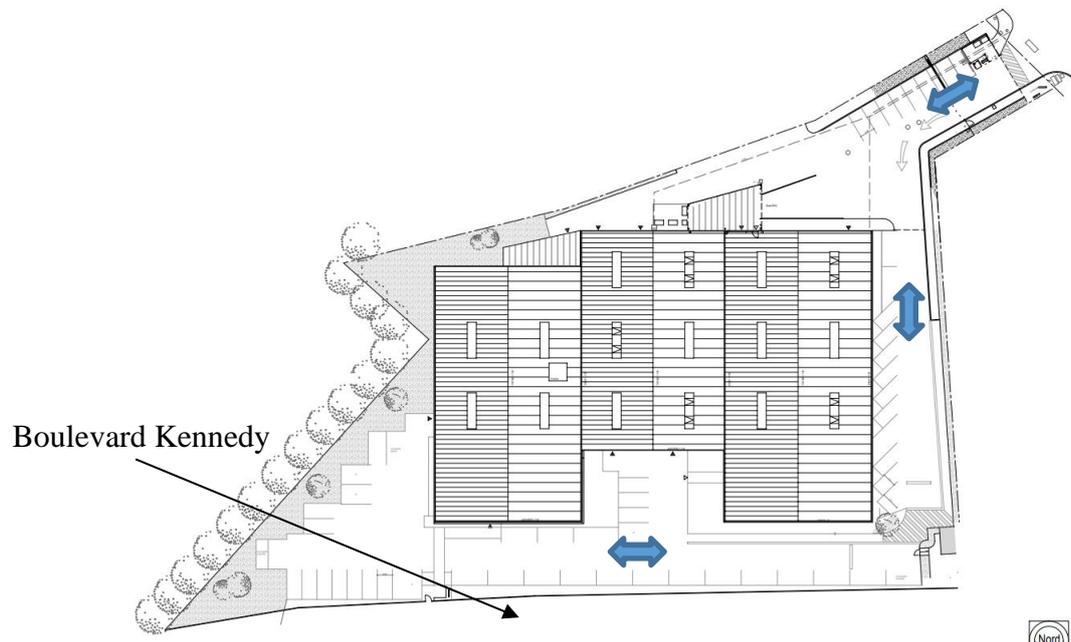
Le tènement immobilier dispose d'un accès direct à cette rue qui rejoint la rue de l'Oratoire puis la rue de Dole.





A l'intérieur du tènement immobilier, le laboratoire CBM 25 dispose d'un accès à double sens le long du bâtiment côté Nord-Est ainsi que le long du bâtiment côté Sud-Est.

Une série de places de stationnement est également matérialisée le long de ce cheminement permettant un accès direct au laboratoire par les patients, les ambulanciers, les infirmiers, les coursiers...



Ce tènement immobilier est limitrophe du boulevard John Kennedy.

- **Le projet soumis à enquête publique et son utilité publique :**

Le projet porte sur la réalisation du troisième tronçon de contournement de BESANCON situé entre les boulevards (boulevard John Kennedy et la voie des Montboucons) et les giratoires de BEURE (situés au Sud du franchissement du Doubs, à la croisée avec la voie des Mercureaux, la RN 83 et la RD 683.

Le projet est destiné à réaliser la jonction entre les deux tronçons déjà mis en place, à savoir la voie des Montboucons et la voie des Mercureaux.

L'échangeur de Saint-Ferjeux, situé à proximité du laboratoire, est concerné par ce projet (notice explicative, page 7).

Le projet a été divisé en quatre secteurs, à savoir :

- Secteur 1 : compris entre les boulevards et l'échangeur de Saint-Ferjeux ;
- Secteur 2 : l'échangeur de Saint-Ferjeux et Planoise ;
- Secteur 3 : Planoise et le Doubs ;
- Secteur 4 : Franchissement du Doubs et de BEURE.

Le laboratoire CBM 25 est situé dans le secteur 1.

Ce secteur est défini comme suit (notice explicative, page 8) :

« **Secteur n°1 – Transition entre une artère urbaine isolée et une zone urbaine dense** »

Le projet débute en amont de la convergence de la voie des Montboucons et du boulevard Kennedy, dans une tranchée ouverte confortée par des murs de soutènement de chaque côté. Au sortir d'une courbe à droite, à la suite des passages supérieurs, la section courante est encadrée par le demi-échangeur de l'Amitié. En descendant vers le Sud, elle longe la zone industrielle de Châteaufarine (Ouest), le quartier de l'Amitié (Nord-Est) et la zone d'activités des Terres Rouges (Sud-Est).

La RN57 continue au Sud vers l'échangeur en trèfle de Saint-Ferjeux, la connectant à la RD673 – rue de Dole, par un échange dénivelé.

[...]

Aucune connexion n'existe avec les quartiers surplombant cette section : à l'Est le quartier de l'Amitié puis la ZA des Terres Rouges, à l'Ouest la ZI de Tilleroyes-Trepillot-Châteaufarine. La

RN57 forme un mur infranchissable Est-Ouest, fermée au Nord par la ligne ferroviaire Besançon - Dole et au Sud par la route de Dole ou RD673.



FIGURE 8 : VUE AERIEENNE DU SECTEUR COMPRIS ENTRE LES « BOULEVARDS » ET L'ÉCHANGEUR DE SAINT-FERJEUX

»

Concernant l'échangeur de Saint-Ferjeux, il est indiqué (notice explicative, page 13) :

« Cet échangeur est un point névralgique du réseau routier de Besançon puisqu'il est le lieu où chaque jour près de 46 200 véhicules circulant sur la RN57 échangent ou croisent quelque 39 600 véhicules circulant sur la route de Dole (chiffres de trafic de 2016). Il connaît aujourd'hui des dysfonctionnements en raison de ses bretelles d'entrée et de sortie extrêmement courtes, sans longueur d'insertion, et des mouvements d'entrecroisement qui accentuent les ralentissements du trafic routier et les remontées de file, notamment aux heures de pointe du matin et du soir. Les trafics actuels aux heures de pointe du matin et du soir sont très élevés sur certains mouvements, ce qui explique les difficultés rencontrées. »

Plusieurs variantes d'aménagement ont été envisagées, notamment pour l'échangeur de Saint-Ferjeux.

Des variantes ont été présentées lors de la première phase de concertation publique du 17 octobre au 27 novembre 2017 (notice explicative page 30).

Les avis et réactions exprimés par le public lors de cette première phase ont permis au maître d’ouvrage d’apporter de nombreuses évolutions à ces aménagements.

Le public a exprimé notamment lors de la concertation de 2017 « *Le besoin d’un désenclavement de la ZA Terre Rouge* ».

L’aménageur a pris en compte cette demande dans le projet.

Ainsi, la notice explicative mentionne en page 38 :

« Une voie à sens unique reliant la Rue de Dole au giratoire de l’Amitié (1) permettra de désenclaver la ZA Terre Rouge. Ainsi, la ZA disposera d’un accès depuis la Rue de Dole sans passer par la RN57 et d’une sortie en direction du giratoire de l’Amitié, ce qui permettra de soulager les voiries internes au quartier qui supportent actuellement un trafic pour lequel elles ne sont pas adaptées. »

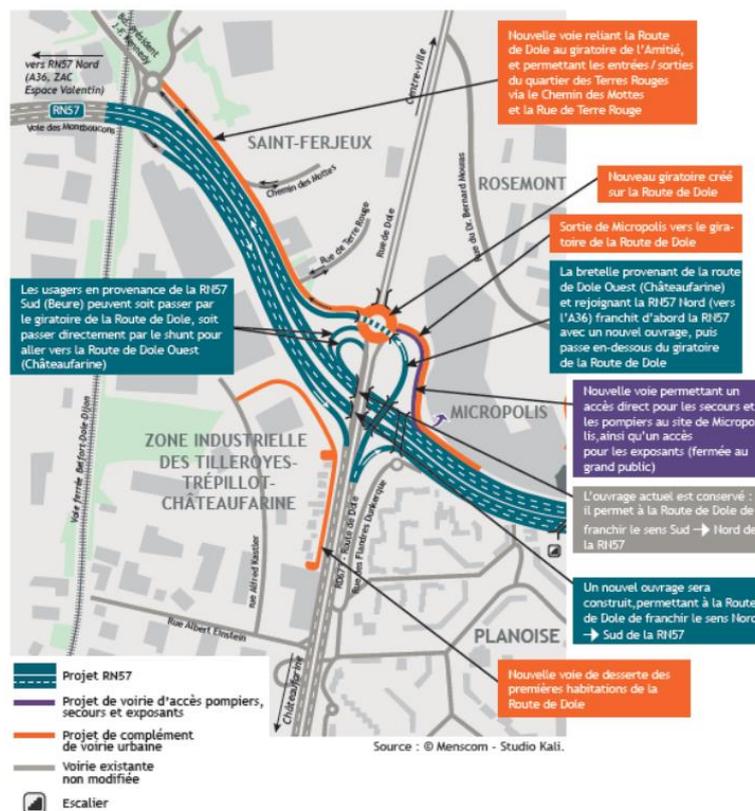


FIGURE 49 : ECHANGEUR DE SAINT-FERJEUX – AMENAGEMENTS PROPOSES POUR LE MODE ROUTIER LORS DE LA 2EME PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE (2019) (SOURCE : DREAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE)

La notice explicative fait une présentation générale du projet (page 51) :

- Une augmentation de capacité de la RN 57 raisonnée ;

- Des compléments de voiries routières pour faciliter les déplacements locaux :

« Au-delà de l'augmentation de capacité de la RN57, de nouveaux aménagements sont prévus pour répondre aux objectifs définis dans le programme d'aménagement :

- une nouvelle voirie longeant la RN57 permettant de connecter la route de Dole au boulevard Kennedy, permettant de désenclaver le quartier de Terre Rouge et sa zone d'activité [...] » ;
- Des aménagements dédiés aux transports en commun ;
- Des aménagements dédiés aux modes doux.

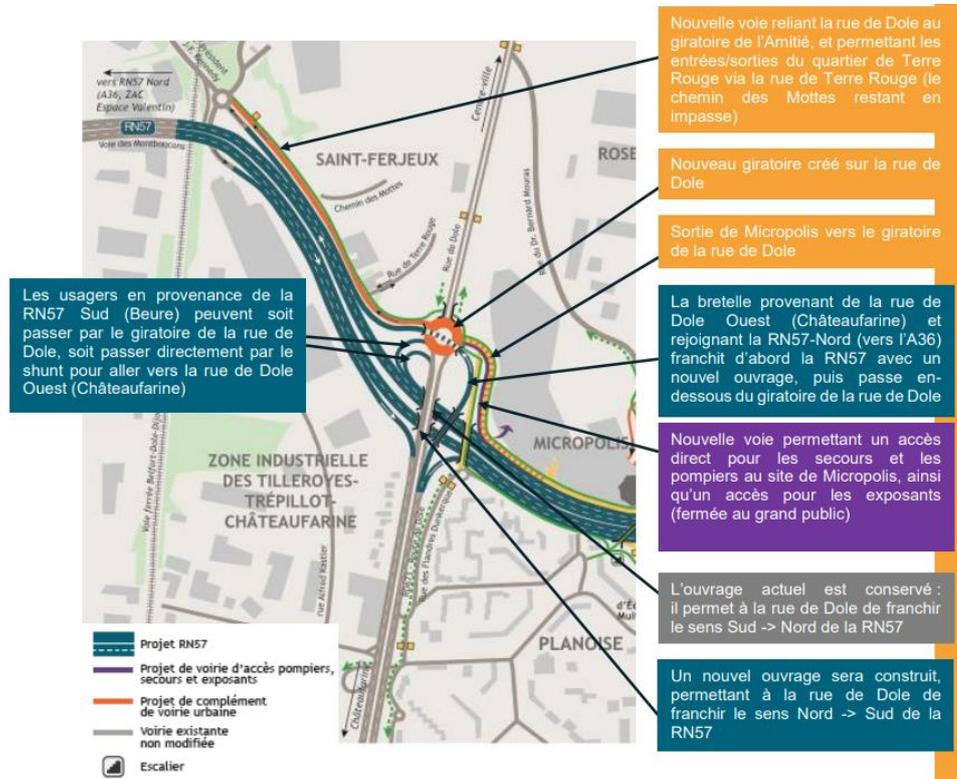


Il est prévu dans le cadre l'échangeur de Saint-Ferjeux :

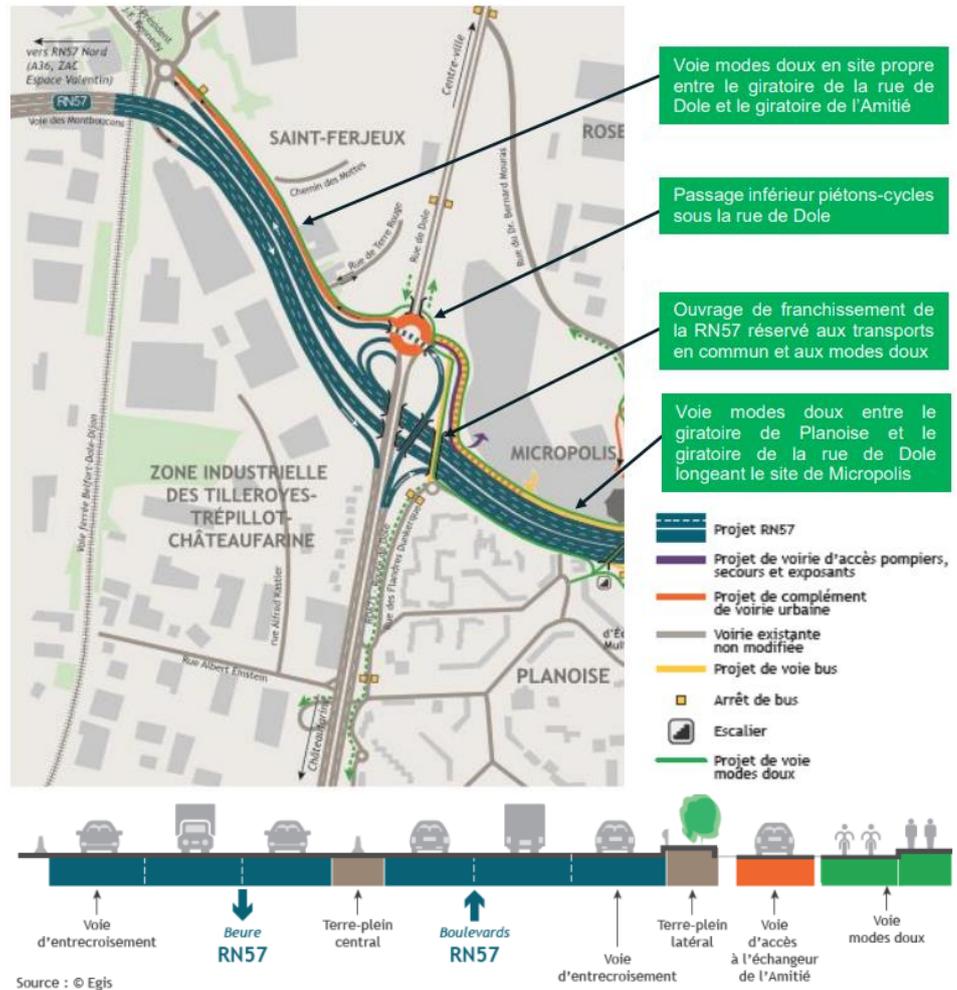
- Une nouvelle voie reliant la rue de Dole au giratoire de l'Amitié (1) ;
- Un nouveau giratoire sur la rue de Dole (2) ;

- Une nouvelle voie au mode doux en site propre entre le giratoire de la rue de Dole et le giratoire de l'Amitié (3).

Synthèse des aménagements proposés pour le mode routier



Synthèse des aménagements proposés pour les modes doux



CBM 25 conteste l'utilité publique de la création d'une nouvelle voie reliant la rue de Dole au giratoire de l'Amitié.

En effet, la réalisation de cette voie nouvelle est justifiée dans le dossier d'enquête publique par « *Le besoin d'un désenclavement de la ZA Terre Rouge* » exprimé par le public et notamment les habitants du quartier de Terre Rouge lors de la concertation publique de 2017.

Cet aménagement est disproportionné par rapport aux besoins des habitants et surtout il ne réduira pas le trafic sur la rue de Terre Rouge.

Le quartier de Terre Rouge est un quartier mixte comprenant des habitations et des activités tertiaires, l'entreprise BESANÇON LOISIRS VERTS, l'entrepôt de stockage du CHU qui approvisionne le CHU (boulevard Flemming) par camion et le laboratoire CBM 25.

Ce quartier est desservi par la rue de Terre Rouge.

Le trafic sur cette rue est essentiellement généré par le laboratoire CBM 25, le trafic pour desservir les habitations et l'entreprise BESANÇON

LOISIRS VERTS MOTOCULTURE, située 39 rue de Terre Rouge, est très résiduel.

Le laboratoire d'analyse médicale CBM 25 accueille plus de 400 véhicules par jour, à savoir des voitures mais aussi des ambulances et des camions.

Lors de la crise sanitaire, la fréquentation a doublée.

L'accès véhicules concerne :

- Patients (période hors COVID) : 200 ;
- Professionnels CBM 25 : 120 ;
- Ambulances/taxi : 15 ;
- Infirmiers libéraux : 50 ;
- Livraisons : 20 ;
- Divers : 20.

La réalisation de la nouvelle voie telle que présentée par le projet ne déléstera pas la rue de Terre Rouge qui restera à double sens, l'accès au laboratoire CBM 25 restant inchangé.

La réalisation d'une nouvelle voie serait justifiée si elle permettait de déléster la rue de Terre Rouge du trafic généré par le laboratoire CBM 25 mais tel n'est pas le cas puisqu'il n'est pas prévu d'accès spécifique du laboratoire CBM 25 à cette nouvelle voie.

L'utilité publique de la création de cette nouvelle voie n'est pas justifiée.

Le laboratoire CBM 25 s'opposera à la création de cette nouvelle voie et ce d'autant que cet aménagement est très impactant sur son activité.

- **Les impacts du projet sur le laboratoire CBM 25 :**

La réalisation d'une nouvelle voie routière impacte directement le laboratoire CBM 25, puisque l'emprise nécessaire pour la réalisation du projet passe sur la partie de terrain située le long du boulevard Kennedy.

L'emprise est conséquente, elle supprime l'accès et les stationnements situés devant le bâtiment, le long du boulevard Kennedy, là où se situe l'accueil notamment des patients, infirmiers, biologistes, personnel et coursiers.

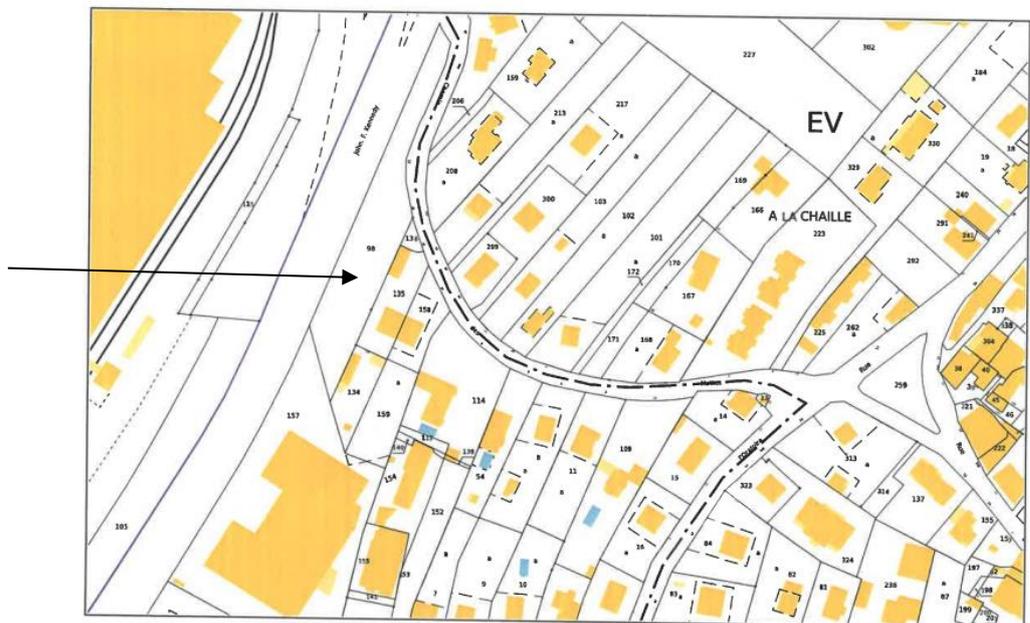
Le projet a donc pour conséquence de supprimer l'accès principal au laboratoire et également les places de parking.

La création de la voie de desserte et de la voie modes doux entre les échangeurs de l'Amitié et de Saint-Ferjeux aura un impact sur le fonctionnement du Laboratoire de Terre Rouge (emprise sur les places de stationnement situées le long de la RN57). L'État dispose d'un terrain situé à proximité directe (qui jouxte le parking actuel du laboratoire, au nord) qui pourrait utilement être aménagé pour accueillir les places de stationnement perdues, voir même en aménager de nouvelles. Ainsi, un travail fin sera à réaliser dans le cadre des études détaillées à venir, en concertation avec le laboratoire, pour que son activité puisse perdurer sans être dégradée par le projet. »

Il résulte de ce chapitre que les accès sont réalisés à l'identique ou, si ce rétablissement n'est pas possible, un accès aisé doit être envisagé.

Si la problématique de l'accès au laboratoire et des places de stationnement est abordée dans le dossier d'enquête publique en revanche elle n'est pas aboutie.

Il est fait seulement référence à la parcelle voisine du laboratoire CBM 25, cadastrée section ET n°98, appartenant à la DREAL, afin d'envisager la réalisation de places de stationnement supplémentaires.



Or, la problématique ne se limite pas au rétablissement des places de stationnement.

Elle concerne aussi et surtout l'accès.

L'emprise du projet empêche l'accès direct au bâtiment et le maintien d'un double sens sur le tènement immobilier.

Le laboratoire de Terre Rouge est un plateau technique et le plateau technique de CBM 25 traite 2 000 dossiers par jour.

Comme rappelé précédemment il génère un trafic de 400 véhicules/jour.

Il est le laboratoire de garde des cliniques (24h/24, 7j/7) et est ouvert au public le dimanche pour les urgences.

C'est un acteur majeur de la santé sur BESANÇON.

Il accueille des patients en bonne santé, des mamans avec leurs enfants, des personnes à mobilité réduite, mais aussi des personnes malades, des ambulances.

Un accès pratique en automobile (situation actuelle) est indispensable pour le confort des patients et pour les professionnels de santé afin d'assurer leur mission.

Le dossier d'enquête publique n'apporte pas d'éléments suffisants afin d'assurer la continuité de l'activité du laboratoire CBM 25.

Le dossier d'enquête publique est donc notoirement lacunaire.

Il est nécessaire de prévoir l'aménagement d'un sens de circulation permettant d'accéder à CBM 25 par la rue de Terre Rouge, de prévoir des places de stationnement sur la parcelle ET n°98 avec des places de stationnement à proximité immédiate du bâtiment pour les urgences et les personnes invalides, et prévoir une sortie par le chemin des Mottes ou un accès spécifique à la nouvelle voie.

Le dossier d'enquête publique doit donc être complété sur ces points.

Je vous remercie d'annexer ces observations au dossier d'enquête publique et d'y apporter les réponses nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Estelle BROCARD